Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260827-D089_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-et-un août, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, HEDAN Yves, CHEVREL-DURAND Nicole, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, PINARD-JOUBAUD Sandrine, BEASSE Valentin, RACAPE Jean-Paul, LE GOUVELLO DE LA PORTE Yvan, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, PHILIPPE Mathieu, ROLLO Gwendoline, PEDRONO Anthony, STRACK Denis, LE MAUFF Régine, CHARRIER-GARREAU Céline.

Membres excusés : MEHA Roxanne, SEBILLET DUBRULLE Marine (procuration à PEDRONO Anthony), MARPAUD BRUNE Marine (procuration à CHEVREL-DURAND Nicole).

Secrétaire de séance : BLAIRET Guylaine

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Délibération n° 89 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 40 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Climatiseurs mobiles Whirlpool pour les locaux du service enfance	Centre Leclerc	2 097,00 €
Prestation de nettoyage de la Salle des Ardoisières	HK Clean	1 050,00 €
Vestiaires doubles pour l'atelier technique	Redon Agglomération	225,00 €
Illuminations de Noël	CIE L	2 033,76 €
Extincteurs pour la chapelle Saint-Jean d'Epileur	Extincteurs Nantais	218,28 €
Entretien du cimetière – septembre 2026	ILOZ	1 075,00 €

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Madame le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, en zone de préemption, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

Date de réception	Référence cadastrale	Superficie	Prix de vente	Notaire
26/06/2026	YH 520	1 100 m²	51 700,00 €	Me Gwenolé CAROFF
31/07/2026	YH 245, 533 et 532	3 400 m²	165 000,00 €	Me Stéphane DOUETTE

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 01/09/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

La secrétaire de séance,
Guylaine BLAIRET

MAIRIE DE STE-MARIE ILLE-ET-VILAINE